Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_220_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-220-2025

Objet : Avenant au contrat de réussite de la transition écologique (CRTE)

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_220_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-220-2025

Rapporteur : Monsieur Vincent ALLENO

<u>Objet</u> : Avenant au contrat de réussite de la transition écologique (CRTE)

EXPOSE DES MOTIFS

Saint Brieuc Armor Agglomération a approuvé la signature de son Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État le 30 juin 2021. Bien qu'il ne soit pas doté d'une enveloppe financière dédiée, il a vocation à constituer peu à peu un cadre de priorisation des subventions affectées par l'État aux projets communaux et intercommunaux, dans le cadre de la DSIL, de la DETR et du fonds vert notamment. Il a vocation à soutenir deux types de projets : ceux dont la finalité est la transition écologique, et ceux qui ont une finalité autre mais intègrent les objectifs de transition écologique dans leur réalisation.

La circulaire du 29 septembre 2023, puis l'instruction du 30 avril 2024, confèrent un rôle central aux CRTE pour la déclinaison locale des objectifs de planification écologique, et les renomme « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique ».

Le Préfet des Côtes d'Armor a réuni les Présidents d'EPCI le 17 juin 2025 afin de lancer la démarche d'avenant au CRTE, dans l'objectif d'une validation avant la fin de l'année.

Dans le projet d'avenant CRTE annexé à la présente délibération, l'Agglomération met en avant les défis validés dans le Projet de territoire à mi-mandat, portant notamment sur les enjeux écologiques, ainsi que son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) mettant en œuvre de nombreuses actions dans ce domaine.

La Préfecture a sollicité l'Agglomération pour transmettre ses projets en cours, mais aussi ceux de ses Communes membres, en matière de transition écologique :

- Des projets rayonnants, bénéficiant aux habitants au-delà du territoire ;
- Des projets structurants en matière de transition écologique, portés par l'Agglomération ;
- Des projets en faveur de la transition écologique.

Ces projets sont indiqués en annexe du CRTE : celle-ci, en les portant à connaissance des services préfectoraux, permettra de les intégrer dans la programmation financière des aides de l'État.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_220_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Contrat de relance et de transition écologique approuvé par la délibération du 30 juin 2021 ;

VU la circulaire du 30 mars 2025 portant sur la territorialisation de la planification écologique en transformant notamment les Contrats de relance en Contrats de Réussite de la Transition Ecologique ;

VU l'avis de la Commission Administration, finances en date du 12 novembre 2025 ;

Le Bureau Statutaire saisi en date du 13 novembre 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'avenant au Contrat de relance et de transition écologique, devenant Contrat de réussite de la transition écologique, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent avec l'État.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD